

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 24 juin 2009 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé

NOR : SASS0930630A

La ministre de la santé et des sports et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4 et R. 182-3-3 ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 2006 modifié portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2007 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2008 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des médecins généralistes, et pour la période du mandat restant à courir :

Membre titulaire

Docteur Roger RUA en remplacement du docteur Dinorino CABRERA.

Membre suppléant

Docteur Jean-François GIORLA en remplacement du docteur Guy BIGOT.

Membre suppléant

Docteur Jean-Philippe GRUNDELER en remplacement du docteur Roger RUA.

Article 2

Sont nommés membres de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des médecins spécialistes, et pour la période du mandat restant à courir :

Membre titulaire

Docteur Christian JEAMBRUN en remplacement du docteur Marie-Christine HAUSCHILD.

Membre suppléant

Docteur Philippe VERMESCH en remplacement du docteur Christian JEAMBRUN.

Article 3

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 24 juin 2009.

Pour les ministres et par délégation :

Le directeur de la sécurité sociale,
D. LIBAULT

Le directeur général de la santé,
D. HOUSSIN